

(12) DEMANDE INTERNATIONALE PUBLIÉE EN VERTU DU TRAITÉ DE COOPÉRATION EN MATIÈRE DE BREVETS (PCT)

(19) Organisation Mondiale de la  
Propriété Intellectuelle  
Bureau international



WIPO | PCT



(10) Numéro de publication internationale

WO 2014/013156 A1

(51) Classification internationale des brevets :  
H04W 48/18 (2009.01)

(21) Numéro de la demande internationale :  
PCT/FR2013/051461

(22) Date de dépôt international :  
21 juin 2013 (21.06.2013)

(25) Langue de dépôt : français

(26) Langue de publication : français

(30) Données relatives à la priorité :  
1257055 20 juillet 2012 (20.07.2012) FR

(71) Déposant : ORANGE [FR/FR]; 78 rue Olivier de Serres,  
F-75015 Paris (FR).

(72) Inventeurs : EL MOUMOUHI, Sanaa; 56 rue Maurice  
Arnoux, F-92120 Montrouge (FR). RADIER, Benoît; 33  
rue du Docteur Laënnec, F-22700 Perros Guirec (FR).

(74) Mandataire : FRANCE  
TELECOM/OLNC/OLPS/IPL/PAT; COCHET Ber-  
trand, 38-40 rue du Général Leclerc, F-92794 Issy Mouli-  
neux Cedex 9 (FR).

(81) États désignés (sauf indication contraire, pour tout titre de protection nationale disponible) : AE, AG, AL, AM, AO, AT, AU, AZ, BA, BB, BG, BH, BN, BR, BW, BY, BZ, CA, CH, CL, CN, CO, CR, CU, CZ, DE, DK, DM, DO, DZ, EC, EE, EG, ES, FI, GB, GD, GE, GH, GM, GT, HN, HR, HU, ID, IL, IN, IS, JP, KE, KG, KN, KP, KR, KZ, LA, LC, LK, LR, LS, LT, LU, LY, MA, MD, ME, MG, MK, MN, MW, MX, MY, MZ, NA, NG, NI, NO, NZ, OM, PA, PE, PG, PH, PL, PT, QA, RO, RS, RU, RW, SC, SD, SE, SG, SK, SL, SM, ST, SV, SY, TH, TJ, TM, TN, TR, TT, TZ, UA, UG, US, UZ, VC, VN, ZA, ZM, ZW.

(84) États désignés (sauf indication contraire, pour tout titre de protection régionale disponible) : ARIPO (BW, GH, GM, KE, LR, LS, MW, MZ, NA, RW, SD, SL, SZ, TZ, UG, ZM, ZW), eurasien (AM, AZ, BY, KG, KZ, RU, TJ, TM), européen (AL, AT, BE, BG, CH, CY, CZ, DE, DK, EE, ES, FI, FR, GB, GR, HR, HU, IE, IS, IT, LT, LU, LV, MC, MK, MT, NL, NO, PL, PT, RO, RS, SE, SI, SK, SM, TR), OAPI (BF, BJ, CF, CG, CI, CM, GA, GN, GQ, GW, KM, ML, MR, NE, SN, TD, TG).

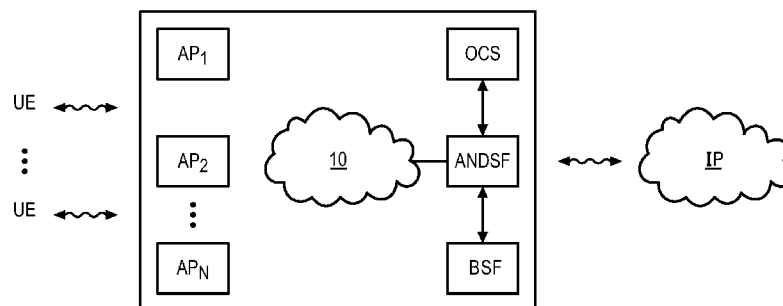
Publiée :

— avec rapport de recherche internationale (Art. 21(3))

(54) Title : MANAGEMENT OF ROAMING IN A COMMUNICATION NETWORK AS A FUNCTION OF A CREDITS USAGE PROFILE

(54) Titre : GESTION DE LA MOBILITE DANS UN RESEAU DE COMMUNICATION EN FONCTION D'UN PROFIL D'UTILISATION DE CREDITS

FIG. 1



(57) Abstract : The invention relates to a method of managing roaming of a mobile terminal in a communication network comprising a plurality of access points and an access points discovery server adapted for providing the mobile terminal with a list of network access points to which the mobile terminal can connect, the method comprising the following steps, implemented by the access points discovery server: recovery, from a credits management server, of a credits usage profile associated with the mobile terminal; generation of the list of access points as a function of said credits usage profile.

(57) Abrégé : L'invention concerne un procédé de gestion de la mobilité d'un terminal mobile dans un réseau de communication comprenant une pluralité de points d'accès et un serveur de découverte de points d'accès adapté pour fournir au terminal mobile une liste de points d'accès du réseau auxquels le terminal mobile peut se connecter, le procédé comprenant les étapes suivantes, mises en œuvre par le serveur de découverte de points d'accès : récupération, auprès d'un serveur de gestion de crédits, d'un profil d'utilisation de crédits associé au terminal mobile; génération de la liste de points d'accès en fonction dudit profil d'utilisation de crédits.

WO 2014/013156 A1

## GESTION DE LA MOBILITE DANS UN RESEAU DE COMMUNICATION EN FONCTION D'UN PROFIL D'UTILISATION DE CREDITS

### DOMAINE TECHNIQUE GENERAL

5 L'invention concerne le domaine des communications cellulaires, et plus particulièrement la gestion de la mobilité entre des réseaux d'accès 3GPP et non 3GPP telle que spécifiée par le standard 3GPP, en particulier dans les spécifications techniques TS 24.302 et TS 24.312.

### ETAT DE LA TECHNIQUE

10 Lorsqu'un utilisateur d'un terminal de communication mobile est abonné à un opérateur de télécommunication, cet opérateur de télécommunication permet à l'utilisateur de se connecter à un réseau de communication par l'intermédiaire de son terminal mobile, moyennant la souscription d'un abonnement afin d'accéder à plusieurs types de services provenant d'un réseau IP (en anglais, « *Internet Protocol* »), tel que le réseau Internet.

15 Lorsque ce réseau est un réseau cellulaire 3GPP (par exemple, Edge, 3G, 3G+, 4G, LTE) il comporte un cœur de réseau, ainsi qu'un réseau d'accès 3GPP comportant un ensemble de points d'accès 3GPP (NodeB pour la 3G) auprès desquels le terminal se connecte.

20 Outre le réseau d'accès 3GPP, l'opérateur peut mettre à disposition de ses abonnées des points d'accès non 3GPP (désignés par le terme « *hot spot* ») pour augmenter la couverture et la capacité du réseau d'accès 3GPP.

Le terminal de communication peut ainsi effectuer une mobilité d'un réseau d'accès 3GPP vers un réseau non 3GPP, et vice versa.

25 Dans le standard 3GPP, notamment dans les spécifications TS 24.302 et TS 24.312, il est prévu un serveur de découverte de points d'accès (en anglais, « *Access Network Discovery and Selection Function* », (ANDSF)). En particulier, ce serveur ANDSF fournit, sur requête d'un terminal mobile en cours de mobilité, une liste de points d'accès à proximité de la position du terminal mobile. Les points d'accès sont relatifs à des réseaux d'accès non 3GPP (par exemple Wi-Fi, Wimax) et/ou 3GPP (par exemple Edge, 3G, 3G+, 4G, LTE).

30 En outre, ce serveur ANDSF comporte une base de données comprenant des informations sur la topologie de réseaux d'accès et des informations sur des règles de sélection d'un réseau d'accès, notamment des règles d'un opérateur de télécommunication, ce qui permet d'ordonner la liste des types d'accès et des points accès que le terminal peut utiliser de préférence.

35 Pour recevoir la liste, le terminal transmet une requête au serveur ANDSF pour que, en cas de changement de position du terminal mobile ou en cas de dégradation de la qualité de la liaison radio, le terminal puisse récupérer la liste des points d'accès disponibles à proximité du terminal mobile.

Ainsi le terminal mobile stocke dans une mémoire une liste de points d'accès auxquels il peut se connecter, préparée par le serveur ANDSF, puis décide d'effectuer une mobilité vers un réseau d'accès de la liste, si nécessaire, en utilisant cette liste de points d'accès.

Cette liste de points d'accès se présente sous la forme d'une liste ordonnée de points d'accès à proximité du terminal mobile, éventuellement classée par types de réseau d'accès (3G, 4G, Wifi, Wimax).

5 La gestion de la mobilité actuellement déployée par le serveur ANDSF ne se fonde que sur des critères de connectivité, impliquant éventuellement des règles pour que l'accès à un service passe par un certain type d'accès afin de permettre au terminal d'obtenir le service avec une meilleure qualité de service (en anglais, « *Quality Of Service* », (QoS)).

10 Il existe toutefois un besoin de prendre en compte, dans la gestion de la mobilité, un profil de l'utilisateur du terminal mobile par rapport à ses besoins en termes de services souscrit auprès d'un opérateur de télécommunication, et notamment des crédits dont l'utilisateur dispose pour utiliser différents réseaux d'accès.

### PRESENTATION DE L'INVENTION

15 L'invention permet de répondre à ce besoin et propose, selon un premier aspect, un procédé de gestion de la mobilité d'un terminal mobile dans un réseau de communication comprenant une pluralité de points d'accès et un serveur de découverte de points d'accès adapté pour fournir au terminal mobile une liste de points d'accès du réseau auxquels le terminal mobile peut se connecter, le procédé comprenant les étapes suivantes, mises en œuvre par le serveur de découverte de points d'accès :

20 récupération, auprès d'un serveur de gestion de crédits, d'un profil d'utilisation de crédits associé au terminal mobile ;

génération de la liste de points d'accès en fonction dudit profil d'utilisation de crédits.

Le procédé de l'invention est avantageusement complétée par les caractéristiques suivantes, prises seules ou en une quelconque de leur combinaison techniquement possible :

25 - la récupération du profil d'utilisation de crédits comprend l'envoi d'une requête auprès du serveur de gestion de crédits et la réception d'au moins un message comprenant le profil d'utilisation de crédits, émis par le serveur de gestion de crédits suite à la réception de ladite requête ;

30 - la requête est une requête en souscription de mise à jour des crédits et le message comprenant le profil d'utilisation de crédits est émis par le serveur de gestion de crédits suite à une modification du profil d'utilisation de crédits associé au terminal mobile ;

35 - la modification du profil d'utilisation de crédits comprend l'épuisement d'au moins un crédit alloué à l'utilisateur du terminal mobile dans le profil d'utilisation de crédits ou le rechargement d'au moins un crédit épuisé alloué à l'utilisateur du terminal mobile dans le profil d'utilisation de crédits ;

- le procédé comprend en outre l'envoi de la liste de points d'accès au terminal mobile, ledit terminal mobile sélectionnant un nouveau point d'accès auquel s'attacher en situation de mobilité au moyen de ladite liste ;

- le terminal mobile est attaché initialement à un réseau d'accès 3GPP et où la liste comprend des points d'accès appartenant à un réseau non 3GPP.

Selon un second aspect, l'invention concerne un serveur de découverte de points d'accès apte à transmettre à un terminal mobile une liste de points d'accès auxquels le terminal mobile peut se connecter, parmi une pluralité de points d'accès d'un réseau de communication, le serveur de découverte de points d'accès étant configuré pour : récupérer, auprès d'un serveur de gestion de crédits, un profil d'utilisation de crédits associé au terminal mobile ; et générer la liste de points d'accès en fonction dudit profil d'utilisation de crédits.

Selon un troisième aspect, l'invention concerne un serveur de gestion de crédits comprenant une base de données dans laquelle est stockée le profil d'utilisation de crédits de l'utilisateur d'un terminal mobile, le serveur de gestion de crédits étant configuré pour transmettre à un serveur de découverte de points d'accès ledit profil d'utilisation de crédits suite à la réception d'une requête émise par ledit serveur de découverte de points d'accès . De manière avantageuse, la requête émise par le serveur de découverte de points d'accès est une requête en souscription de mise à jour des crédits, le serveur étant configuré pour transmettre le profil d'utilisation de crédits au serveur de découverte de points d'accès suite à une mise à jour du profil d'utilisation de crédits.

Selon un quatrième aspect, l'invention concerne un terminal mobile comprenant un module de sélection d'un point d'accès d'un réseau de communication, ce module de sélection étant configuré pour sélectionner le point d'accès dans une liste de points d'accès reçue d'un serveur de découverte de points d'accès du réseau de communication, cette liste de points d'accès étant générée en fonction d'un profil d'utilisation de crédits récupéré par le serveur de découverte de points d'accès auprès d'un serveur de gestion de crédits.

Selon un cinquième aspect, l'invention concerne un système de gestion de mobilité d'un terminal mobile comprenant un serveur de gestion de crédits selon le troisième aspect de l'invention et un serveur de découverte de points d'accès selon le second aspect de l'invention.

Selon un sixième aspect, l'invention concerne un produit programme d'ordinateur comprenant des instructions de code pour l'exécution d'un procédé selon le premier aspect de l'invention, lorsque celui-ci est exécuté par un processeur.

En se fondant sur le profil d'utilisation de crédits par rapport aux services souscrits la mobilité d'un terminal mobile de communication est optimisée pour maximiser la qualité d'expérience des utilisateurs.

### PRESENTATION DES FIGURES

D'autres caractéristiques, buts et avantages de l'invention ressortiront de la description qui suit, qui est purement illustrative et non limitative, et qui doit être lue en regard des dessins annexés sur lesquels :

- la figure 1 illustre schématiquement un réseau de communication d'un opérateur ;
- la figure 2 illustre schématiquement le déploiement de points d'accès d'un réseau de communication d'un opérateur ; et

- la figure 3 illustre un procédé de gestion de la mobilité d'un terminal mobile, dans un réseau de communication, conforme à un mode de réalisation de l'invention.

#### DESCRIPTION DETAILLEE DE L'INVENTION

5 En relation avec la **figure 1**, un réseau de communication conforme à l'invention est illustré.

Le réseau comprend plusieurs points d'accès API permettant d'accéder à des réseaux d'accès 10 et au moins un terminal mobile UE. Un réseau d'accès permet au terminal mobile UE de se connecter à un réseau IP (en anglais, « Internet Protocol ») du type Internet pour accéder à des services.

10 Un point d'accès API ( $i=1, 2, 3$ ) définit une zone de couverture  $Z_i$  ( $i=1, 2, 3$ ) dans laquelle est localisé le terminal mobile UE par rapport à un point d'accès. Ces points d'accès sont soit des points d'accès 3GPP, soit des points d'accès non 3GPP. Dans le cas d'un réseau d'accès 4G, les points d'accès sont des équipements appelés « eNodeB ». Dans le cas d'un réseau d'accès 3G, les points d'accès sont des « NodeB ». Dans le cas d'un réseau d'accès 2G ou GPRS, les points d'accès sont des BTS (en anglais, « *Base Transceiver Station* »). Dans le cas d'un réseau d'accès WiFi, les points d'accès sont des « *hotspots* ». Enfin, dans le cas d'un réseau d'accès WIMAX, les points d'accès sont des stations de base.

20 Le réseau comprend un serveur de découverte de points d'accès, désigné par ANDSF, qui permet de gérer une liste de points d'accès, un serveur de gestion de crédits (en anglais, « *Online Charging System* ») et un serveur d'authentification mutuel (en anglais, « *Bootstrap Serving Function* », (BSF)).

25 Le serveur de découverte de point d'accès ANDSF peut être implémenté sous la forme d'un serveur dédié à cette seule fonctionnalité de découverte de points d'accès ou sous la forme d'un module logiciel installé dans un serveur ayant d'autres fonctions dans le réseau, notamment un serveur PCRF en charge d'appliquer certaines politiques de réseau et des règles de facturation.

30 Les terminologies ANDSF, OCS et BSF sont reprises des standards 3GPP et sont utilisées par la suite, sans que l'invention ne se limite aux seules entités ainsi nommées dans ces standards, l'invention pouvant s'appliquer à tout réseau présentant des entités physiques ayant les mêmes fonctionnalités que ces entités.

Un utilisateur d'un terminal mobile UE souscrit au préalable auprès d'un opérateur de télécommunication un abonnement à un ou plusieurs services.

35 Ainsi, chaque utilisateur a un profil d'utilisation, avec des crédits associé aux services auxquels il a souscrit (en anglais, « *Online charging* »), stocké dans une base de données temps réel de décompte de crédit mémorisée dans le serveur de gestion de crédits OCS. Ce profil d'utilisation de crédits est utilisé pour identifier si l'utilisateur a un compte disponible, s'il peut utiliser le réseau auprès duquel il a souscrit un abonnement et quel type de service sur le réseau il peut utiliser en fonction de ses crédits déjà utilisés et des crédits restants.

Le profil d'utilisation de crédits est mis à jour dans le serveur de gestion de crédits OCS à chaque utilisation d'un service, par exemple périodiquement, à la fin d'une session de service, ou lorsque les crédits sont épuisés.

5 On se réfère maintenant à la **figure 2** qui illustre un terminal mobile UE localisé dans la zone de couverture Z1, Z2, Z3 de trois points d'accès AP1, AP2, AP3 d'un réseau de communication.

On considère que le terminal mobile UE est connecté au point d'accès AP1 et qu'il est en train d'accéder à un certain type de service.

10 On précise ici que l'on entend par « connecté à un point d'accès », le fait que le terminal mobile UE a une session ouverte avec le point d'accès pour recevoir un service.

On précise aussi que l'on entend par « couvert par un point d'accès », le fait que le terminal mobile UE est localisé dans une zone de couverture d'un point d'accès APi.

15 Si le terminal mobile UE est mobile dans le réseau, il peut vouloir décider d'effectuer une mobilité du point d'accès AP1 vers un autre point d'accès AP2, AP3, lequel peut être sélectionné au moyen du procédé de gestion de mobilité décrit ci-après.

En relation avec la **figure 3**, on décrit un procédé de gestion de la mobilité d'un terminal mobile UE selon un mode de réalisation de la présente invention.

20 Avant d'effectuer la mobilité entre points d'accès, le terminal mobile UE détecte (étape non détaillée) la nécessité d'initier la procédure de mobilité en se basant sur un événement déclencheur, par exemple un événement tel que la dégradation du canal de transmission du service.

25 Lorsqu'il est décidé d'initier une mobilité, le terminal peut tout d'abord auprès du serveur ANDSF afin d'établir une session de communication avec ce dernier.

Pour ce faire, dans une étape S1, le terminal UE s'authentifie auprès du serveur ANDSF, par exemple en utilisant la procédure décrite dans la spécification technique TS 33.402 (procédure « UE-ANDSF communication security ») qui permet au serveur ANDSF de récupérer les informations de sécurité entre le terminal UE et le serveur ANDSF auprès du serveur de fonction d'amorçage BSF, ainsi que les règles permettant de définir les accès qui pourront être utilisés par le terminal UE en fonction de son profil de souscription et de ses préférences.

Suite à l'authentification S1, le terminal UE envoie (étape S2) au serveur ANDSF une requête en récupération d'une liste de points d'accès, auprès desquels il peut se connecter pour accéder à un service. Cette requête contient typiquement un identifiant du terminal mobile UE.

35 Le serveur ANDSF récupère alors (étape S3) auprès du serveur de gestion de crédits OCS le profil d'utilisation de crédits de l'utilisateur du terminal mobile UE, ce profil étant associé au terminal mobile UE.

Cette récupération est réalisée en envoyant (étape S31), en fonction des informations récupérées lors de l'authentification, une requête au serveur OCS pour vérifier le profil d'utilisation

de crédits de l'utilisateur du terminal mobile UE, cette requête comprenant un identifiant du terminal mobile UE ou de son utilisateur. Cette requête peut notamment être une requête « *Diameter/Radius* » du type « *Debit Unit Request* » telle qu'indiquée dans la spécification technique TS 32.299.

5 Suite à la réception de cette requête, le serveur OCS retrouve le profil d'utilisation associé au terminal mobile UE, ou à son utilisateur, grâce à l'identifiant transmis dans la requête et envoie (étape S32), en réponse, au serveur ANDSF un message contenant le profil d'utilisation de crédits de l'utilisateur et notamment des informations relatives à la consommation du service. Ce message peut être sous la forme d'un message de réponse avec le protocole « *Diameter* » ou « *Radius* » du  
10 type « *Debit Unit Response* » telle que décrit dans la spécification technique TS 32.299.

Dans un premier mode de réalisation, le profil d'utilisation de crédits peut ainsi être récupéré sur requête du serveur ANDSF, et ce de manière répétée dans le temps.

Dans un autre mode de réalisation avantageux, la requête envoyée au serveur OCS est une requête en souscription de mise à jour des crédits, indiquant au serveur OCS de transmettre le  
15 profil d'utilisation de crédits à chaque mise à jour de ce profil d'utilisation de crédits (par exemple par l'envoi d'une requête de type « CC-Request –type (= EVEN-Req) » à laquelle le serveur OCS répond par un message de type « CC-Requested –action subscriber ID = CHECK-BAL »).

Dans ce dernier cas, à chaque modification significative de ce profil d'utilisation de crédits (par exemple lorsqu'un crédit de l'utilisateur est épuisé par rapport à un certain type de réseau  
20 d'accès ou au contraire lorsqu'un crédit est rechargé pour un certain type de réseau d'accès), le serveur de gestion de crédits OCS transmet au serveur de découverte de points d'accès ANDSF un message de mise à jour de crédits contenant le profil d'utilisation de crédits, afin que ce serveur ANDSF soit informé en permanence de l'état des crédits de l'utilisateur.

Ce message peut prendre la forme « CAA ( Result – Balance = ENOUGH-CREDIT, NO  
25 CREDIT ) ».

En particulier, il est possible de ne transmettre un tel message de mise à jour de crédits que lorsqu'un des crédits de l'utilisateur est épuisé ou, au contraire, lorsqu'un crédit épuisé est rechargé, de façon à n'informer le serveur ANDSF que des modifications de crédits impactant la  
possibilité (ou non) d'utiliser un réseau d'accès.

30 Dans un autre mode de réalisation, ce message de mise à jour de crédits peut n'être transmis que lorsqu'un des crédits de l'utilisateur passe en dessous d'un seuil pour lequel il est préférable de changer de réseau d'accès.

En fonction de ces informations, ainsi qu'éventuellement des réseaux d'accès que le serveur ANDSF a identifié en fonction de la localisation de l'utilisateur, le serveur ANDSF établit  
35 (étape S4) une liste de points d'accès en fonction du profil d'utilisation de crédits qu'il a reçu du serveur OCS.

Cette liste est avantageusement une liste ordonnée, établie, à partir d'un ensemble de points d'accès possibles du réseau de communication, en rangeant ces points d'accès (éventuellement regroupés par type de point d'accès) en fonction de ce profil d'utilisation de

crédits. Dans ce cas, les points d'accès apparaissant en premier dans cette liste ordonnée sont prioritaires par rapport aux suivants, le terminal mobile cherchant d'abord à s'attacher au premier point d'accès de la liste, puis au deuxième point d'accès en cas d'échec d'attachement au premier point d'accès, et ainsi de suite. Alternativement, la liste générée par le serveur ANDSF peut ne  
5 contenir que certains des points d'accès sélectionnés en fonction de ce profil d'utilisation de crédits.

Ainsi, à titre d'exemple, lorsque le crédit de consommation de données 3G de l'utilisateur est expiré, le serveur ANDSF peut décider de générer une liste ordonnée de points d'accès dans laquelle les points d'accès WiFi sont priorisés par rapport aux points d'accès « NodeB », afin que  
10 l'utilisateur puisse continuer à utiliser son service par le biais d'un réseau d'accès non 3GPP sur lequel il a encore des crédits. Par la suite, lorsque l'utilisateur recharge son crédit de consommation de données 3G, le serveur ANDSF peut modifier la liste ordonnée pour changer la priorité accordée aux points d'accès 3G, à nouveau disponibles.

Alternativement, toujours lorsque le crédit de consommation de données 3G de l'utilisateur est expiré, le serveur ANDSF peut décider de générer une liste de points d'accès ne contenant plus  
15 de stations 3G « NodeB », mais uniquement des points d'accès non 3GPP « WiFi », afin d'obliger l'utilisateur à utiliser un réseau d'accès non 3GPP sur lequel il a encore des crédits pour continuer à accéder à ce service. Par la suite, lorsque l'utilisateur recharge son crédit de consommation de données 3G, le serveur ANDSF peut modifier la liste pour y réintroduire les points d'accès 3G, à  
20 nouveau disponibles.

Une fois établie par le serveur ANDSF, cette liste est alors transmise (étape S5) au terminal mobile UE qui peut prendre une décision de mobilité à partir des informations reçues de l'ANDSF et initie (étape S6), si nécessaire, une mobilité, en sélectionnant un nouveau point d'accès au sein de cette liste. Cette mobilité est ensuite gérée par le terminal en suivant les recommandations 3GPP  
25 ou non 3GPP.

Par exemple, si suite à la transmission de la requête du terminal UE au serveur ANDSF, le terminal est en train d'accéder à un service sur un réseau 3GPP et que d'après son profil d'utilisation de crédits issu du serveur OCS, son crédit d'utilisation de ce service sur le réseau d'accès 3GPP est faible alors que ce n'est pas le cas sur un réseau d'accès non 3GPP, le serveur  
30 ANDSF peut prioriser le réseau d'accès non 3GPP plutôt que le réseau 3GPP, en renvoyant une liste de points d'accès dans laquelle les points d'accès non 3GPP sont priorisés par rapport aux points d'accès 3GPP, voire une liste ne contenant que des points d'accès non 3GPP comme indiqué précédemment.

En conséquence, le serveur ANDSF envoie au terminal UE la liste des points d'accès  
35 priorisés en fonction du profil d'utilisation de crédits, ce qui permet au terminal UE d'initier la mobilité entre les deux réseaux d'accès en tenant compte des crédits de l'utilisateur. De cette façon, en fonction du profil d'utilisation de crédits, le terminal UE bascule du réseau d'accès 3GPP au réseau d'accès non 3GPP (ou inversement selon les cas de figures), ce qui lui permet



d'économiser son crédit de consommation sur le réseau d'accès 3GPP, ou bien encore de continuer son service qu'il n'aurait pas pu continuer sur le réseau 3GPP par manque de crédit.

L'invention n'est pas limitée au procédé décrit ci-dessus mais concerne également un système de gestion de mobilité d'un terminal mobile comprenant un serveur de gestion de crédits  
5 OCS comprenant une base de données dans laquelle est stockée le profil d'utilisation de crédits de l'utilisateur d'un terminal mobile UE et serveur de découverte de points d'accès ANDSF apte à transmettre à un terminal mobile UE une liste de points d'accès auxquels le terminal mobile peut se connecter, parmi un ensemble de points d'accès d'un réseau de communication.

Le serveur de gestion de crédits est configuré pour transmettre (étape S32) à un serveur  
10 de découverte de points d'accès ANDSF ledit profil d'utilisation de crédits suite à la réception (étape S31) d'une requête émise par ledit serveur de découverte de points d'accès ANDSF.

Le serveur de découverte de points d'accès ANDSF est configuré pour récupérer (étape S3), auprès d'un serveur de gestion de crédits OCS, un profil d'utilisation de crédits associé au terminal mobile UE et pour générer (étape S4) la liste de points d'accès sélectionnés en fonction  
15 dudit profil d'utilisation de crédits.

Pour sa part, le terminal mobile UE comprend un module de sélection de point d'accès configuré pour sélectionner un (ou plusieurs) point d'accès dans la liste de points d'accès reçue du serveur de découverte de points d'accès ANDSF lorsque cette liste de points d'accès a été générée en fonction d'un profil d'utilisation de crédits récupéré par ce serveur ANDSF auprès du serveur de  
20 gestion de crédits OCS. Ce module de sélection peut prendre la forme d'un programme d'ordinateur exécuté par le processeur du terminal mobile UE.

En outre, l'invention concerne également un produit programme d'ordinateur comprenant des instructions de code pour l'exécution du procédé ci-dessus décrit, lorsque celui-ci est exécuté par un processeur.

25

REVENDEICATIONS

1. Procédé de gestion de la mobilité d'un terminal mobile (UE) dans un réseau de communication  
5 comprenant une pluralité de points d'accès (APi) et un serveur de découverte de points d'accès  
(ANDSF) adapté pour fournir au terminal mobile (UE) une liste de points d'accès du réseau  
auxquels le terminal mobile peut se connecter, le procédé comprenant les étapes suivantes, mises  
en œuvre par le serveur de découverte de points d'accès (ANDSF) :
- 10 récupération (S3), auprès d'un serveur de gestion de crédits (OCS), d'un profil d'utilisation  
de crédits associé au terminal mobile (UE) ;
- 15 génération (S4) de la liste de points d'accès en fonction dudit profil d'utilisation de crédits.
2. Procédé de gestion selon la revendication 1, dans lequel la récupération du profil d'utilisation de  
crédits comprend l'envoi (S31) d'une requête auprès du serveur de gestion de crédits (OCS) et la  
15 réception (S32) d'au moins un message comprenant le profil d'utilisation de crédits, émis par le  
serveur de gestion de crédits suite à la réception de ladite requête.
3. Procédé de gestion selon la revendication 2, dans lequel la requête est une requête en  
souscription de mise à jour des crédits et le message comprenant le profil d'utilisation de crédits  
20 est émis (S32) par le serveur de gestion de crédits (OCS) suite à une modification du profil  
d'utilisation de crédits associé au terminal mobile (UE).
4. Procédé de gestion selon la revendication 3, dans lequel la modification du profil d'utilisation de  
crédits comprend l'épuisement d'au moins un crédit alloué à l'utilisateur du terminal mobile (UE)  
25 dans le profil d'utilisation de crédits ou le rechargement d'au moins un crédit épuisé alloué à  
l'utilisateur du terminal mobile (UE) dans le profil d'utilisation de crédits.
5. Procédé de gestion selon l'une des revendications 1 à 4, comprenant en outre l'envoi (S5) de la  
liste de points d'accès au terminal mobile (UE), ledit terminal mobile (UE) sélectionnant (S6) un  
30 nouveau point d'accès auquel s'attacher en situation de mobilité au moyen de ladite liste.
6. Procédé de gestion selon l'une des revendications précédentes, dans lequel le terminal mobile  
(UE) est attaché initialement à un réseau d'accès 3GPP et où la liste comprend des points d'accès  
appartenant à un réseau non 3GPP.
- 35
7. Serveur de découverte de points d'accès (ANDSF) apte à transmettre à un terminal mobile (UE)  
une liste de points d'accès auxquels le terminal mobile peut se connecter, parmi une pluralité de  
points d'accès d'un réseau de communication, le serveur de découverte de points d'accès (ANDSF)  
étant configuré pour :

récupérer (S3), auprès d'un serveur de gestion de crédits (OCS), un profil d'utilisation de crédits associé au terminal mobile (UE) ; et

générer (S4) la liste de points d'accès en fonction dudit profil d'utilisation de crédits.

5 8. Serveur de gestion de crédits (OCS) comprenant une base de données dans laquelle est stockée le profil d'utilisation de crédits de l'utilisateur d'un terminal mobile (UE), le serveur de gestion de crédits étant configuré pour transmettre (S32) à un serveur de découverte de points d'accès (ANDSF) ledit profil d'utilisation de crédits suite à la réception (S31) d'une requête émise par ledit serveur de découverte de points d'accès (ANDSF).

10

9. Serveur de gestion de crédits (OCS) selon la revendication 8, dans lequel la requête émise par le serveur de découverte de points d'accès (ANDSF) est une requête en souscription de mise à jour des crédits, le serveur étant configuré pour transmettre le profil d'utilisation de crédits au serveur de découverte de points d'accès suite à une mise à jour du profil d'utilisation de crédits.

15

10. Terminal mobile comprenant un module de sélection d'un point d'accès d'un réseau de communication, ledit module de sélection étant configuré pour sélectionner ledit point d'accès dans une liste de points d'accès reçue d'un serveur de découverte de points d'accès (ANDSF) dudit réseau de communication, ladite liste de points d'accès étant générée en fonction d'un profil d'utilisation de crédits récupéré par ledit serveur de découverte de points d'accès (ANDSF) auprès

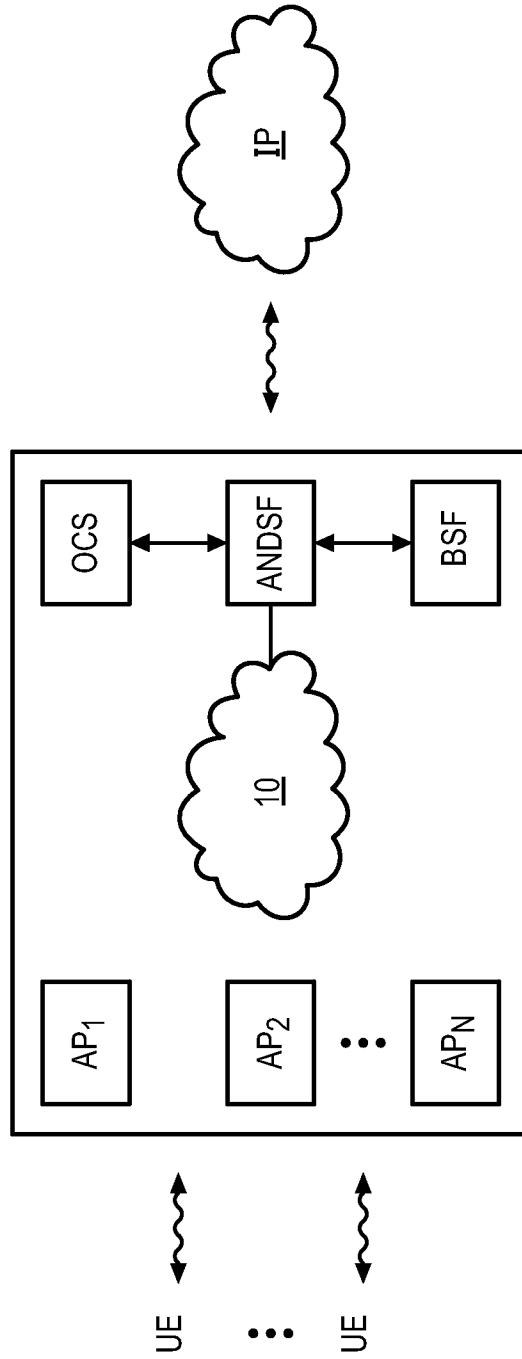
20

11. Système de gestion de mobilité d'un terminal mobile comprenant un serveur de gestion de crédits (OCS) selon la revendication 8 et un serveur de découverte de points d'accès (ANDSF) selon la revendication 7.

25

12. Produit programme d'ordinateur comprenant des instructions de code pour l'exécution d'un procédé selon l'une des revendications 1 à 6, lorsque celui-ci est exécuté par un processeur.

FIG. 1



2/2

FIG. 2

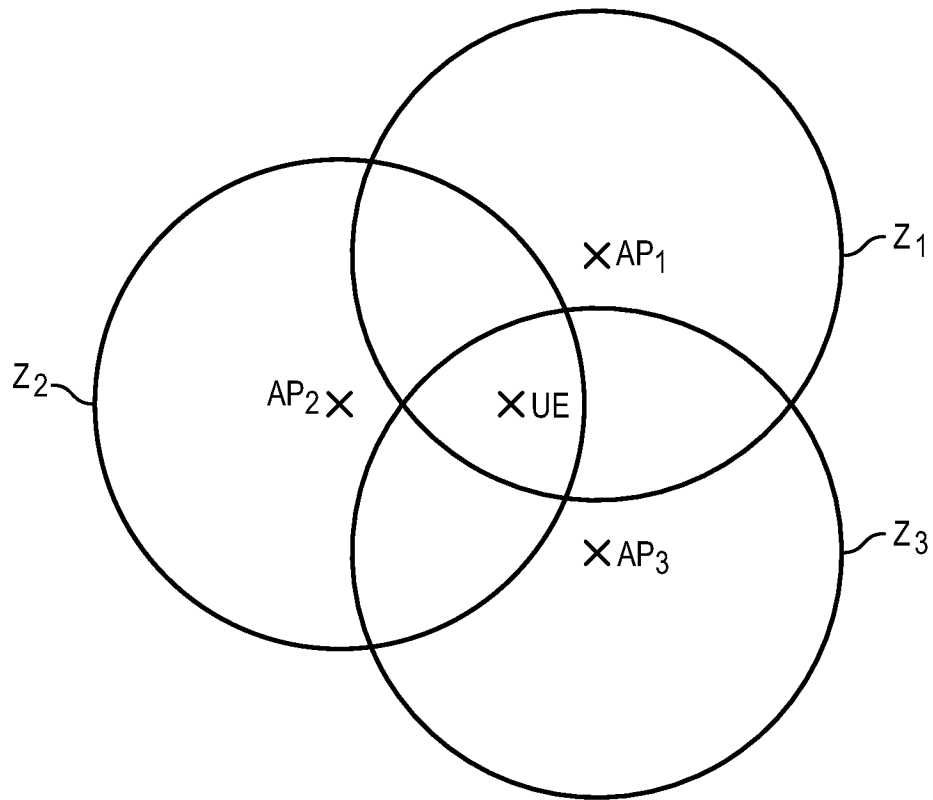
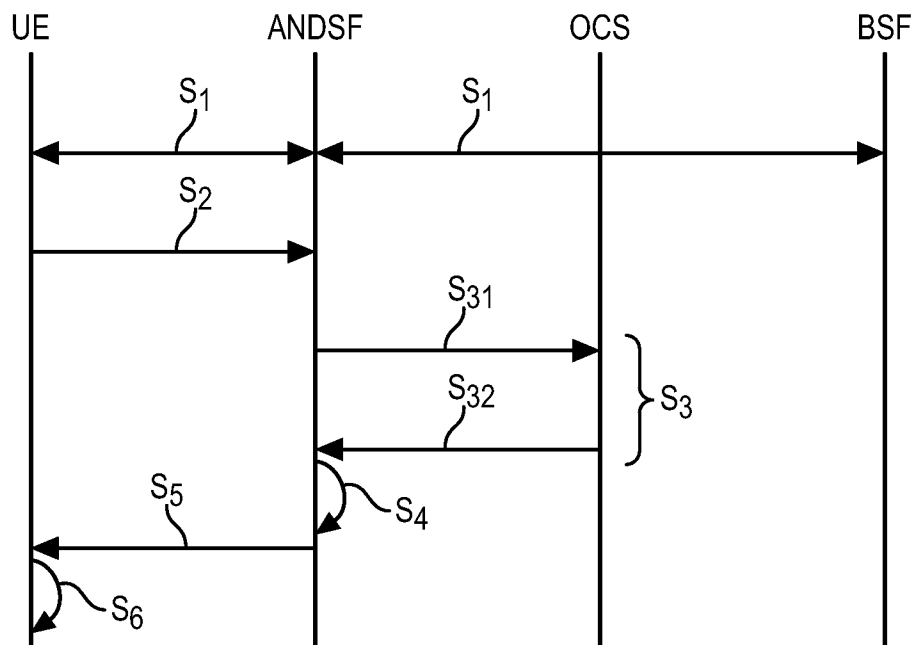


FIG. 3



INTERNATIONAL SEARCH REPORT

International application No  
PCT/FR2013/051461

A. CLASSIFICATION OF SUBJECT MATTER  
INV. H04W48/18  
ADD.  
According to International Patent Classification (IPC) or to both national classification and IPC

B. FIELDS SEARCHED  
Minimum documentation searched (classification system followed by classification symbols)  
H04W  
Documentation searched other than minimum documentation to the extent that such documents are included in the fields searched

Electronic data base consulted during the international search (name of data base and, where practicable, search terms used)  
EPO-Internal, WPI Data, INSPEC, PAJ

C. DOCUMENTS CONSIDERED TO BE RELEVANT		
Category*	Citation of document, with indication, where appropriate, of the relevant passages	Relevant to claim No.
A	WO 2011/147465 A1 (ERICSSON TELEFON AB L M [SE]; MAHKONEN HEIKKI [FI]; JOKIKYYNY TONY [FI] 1 December 2011 (2011-12-01) page 3, line 5 - page 5, line 24 claims 1-17	1-12
A	WO 2011/050835 A1 (NOKIA SIEMENS NETWORKS OY [FI]; MUSTAJARVI JARI PEKKA [FI]) 5 May 2011 (2011-05-05) page 2, paragraph 9 - paragraph 19 page 3, line 16 - page 5, line 22	1-12
	----- -/--	

Further documents are listed in the continuation of Box C.

See patent family annex.

\* Special categories of cited documents :

- "A" document defining the general state of the art which is not considered to be of particular relevance
- "E" earlier application or patent but published on or after the international filing date
- "L" document which may throw doubts on priority claim(s) or which is cited to establish the publication date of another citation or other special reason (as specified)
- "O" document referring to an oral disclosure, use, exhibition or other means
- "P" document published prior to the international filing date but later than the priority date claimed

- "T" later document published after the international filing date or priority date and not in conflict with the application but cited to understand the principle or theory underlying the invention
- "X" document of particular relevance; the claimed invention cannot be considered novel or cannot be considered to involve an inventive step when the document is taken alone
- "Y" document of particular relevance; the claimed invention cannot be considered to involve an inventive step when the document is combined with one or more other such documents, such combination being obvious to a person skilled in the art
- "&" document member of the same patent family

Date of the actual completion of the international search  18 September 2013	Date of mailing of the international search report  24/09/2013
Name and mailing address of the ISA/ European Patent Office, P.B. 5818 Patentlaan 2 NL - 2280 HV Rijswijk Tel. (+31-70) 340-2040, Fax: (+31-70) 340-3016	Authorized officer  Chassatte, Rémy

## INTERNATIONAL SEARCH REPORT

International application No  
PCT/FR2013/051461

C(Continuation). DOCUMENTS CONSIDERED TO BE RELEVANT		
Category*	Citation of document, with indication, where appropriate, of the relevant passages	Relevant to claim No.
A	<p>MARIUS CORICI ET AL: "Enhanced access network discovery and selection in 3GPP Evolved Packet Core", LOCAL COMPUTER NETWORKS, 2009. LCN 2009. IEEE 34TH CONFERENCE ON, IEEE, PISCATAWAY, NJ, USA, 20 October 2009 (2009-10-20), pages 677-682, XP031581399, ISBN: 978-1-4244-4488-5 the whole document -----</p>	1-12

# INTERNATIONAL SEARCH REPORT

Information on patent family members

International application No

PCT/FR2013/051461

Patent document cited in search report	Publication date	Patent family member(s)	Publication date
WO 2011147465	A1	01-12-2011	
		EP 2578009 A1	10-04-2013
		US 2013088966 A1	11-04-2013
		WO 2011147465 A1	01-12-2011
-----			
WO 2011050835	A1	05-05-2011	NONE
-----			



<p>A. CLASSEMENT DE L'OBJET DE LA DEMANDE                  INV. H04W48/18                  ADD.</p>		
<p>Selon la classification internationale des brevets (CIB) ou à la fois selon la classification nationale et la CIB</p>		
<p>B. DOMAINES SUR LESQUELS LA RECHERCHE A PORTE</p>		
<p>Documentation minimale consultée (système de classification suivi des symboles de classement)                  H04W</p>		
<p>Documentation consultée autre que la documentation minimale dans la mesure où ces documents relèvent des domaines sur lesquels a porté la recherche</p>		
<p>Base de données électronique consultée au cours de la recherche internationale (nom de la base de données, et si cela est réalisable, termes de recherche utilisés)                  EPO-Internal, WPI Data, INSPEC, PAJ</p>		
<p>C. DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS</p>		
Catégorie*	Identification des documents cités, avec, le cas échéant, l'indication des passages pertinents	no. des revendications visées
A	WO 2011/147465 A1 (ERICSSON TELEFON AB L M [SE]; MAHKONEN HEIKKI [FI]; JOKIKYNY TONY [FI] 1 décembre 2011 (2011-12-01) page 3, ligne 5 - page 5, ligne 24 revendications 1-17 -----	1-12
A	WO 2011/050835 A1 (NOKIA SIEMENS NETWORKS OY [FI]; MUSTAJARVI JARI PEKKA [FI]) 5 mai 2011 (2011-05-05) page 2, alinéa 9 - alinéa 19 page 3, ligne 16 - page 5, ligne 22 ----- -/--	1-12
<p><input checked="" type="checkbox"/> Voir la suite du cadre C pour la fin de la liste des documents</p>		
<p><input checked="" type="checkbox"/> Les documents de familles de brevets sont indiqués en annexe</p>		
<p>* Catégories spéciales de documents cités:</p>		
<p>"A" document définissant l'état général de la technique, non considéré comme particulièrement pertinent</p>		<p>"T" document ultérieur publié après la date de dépôt international ou la date de priorité et n'appartenant pas à l'état de la technique pertinent, mais cité pour comprendre le principe ou la théorie constituant la base de l'invention</p> <p>"X" document particulièrement pertinent; l'invention revendiquée ne peut être considérée comme nouvelle ou comme impliquant une activité inventive par rapport au document considéré isolément</p> <p>"Y" document particulièrement pertinent; l'invention revendiquée ne peut être considérée comme impliquant une activité inventive lorsque le document est associé à un ou plusieurs autres documents de même nature, cette combinaison étant évidente pour une personne du métier</p> <p>"&amp;" document qui fait partie de la même famille de brevets</p>
<p>"E" document antérieur, mais publié à la date de dépôt international ou après cette date</p>		
<p>"L" document pouvant jeter un doute sur une revendication de priorité ou cité pour déterminer la date de publication d'une autre citation ou pour une raison spéciale (telle qu'indiquée)</p>		
<p>"O" document se référant à une divulgation orale, à un usage, à une exposition ou tous autres moyens</p>		
<p>"P" document publié avant la date de dépôt international, mais postérieurement à la date de priorité revendiquée</p>		
<p>Date à laquelle la recherche internationale a été effectivement achevée</p>		
<p>18 septembre 2013</p>		<p>Date d'expédition du présent rapport de recherche internationale</p> <p>24/09/2013</p>
<p>Nom et adresse postale de l'administration chargée de la recherche internationale</p> <p>Office Européen des Brevets, P.B. 5818 Patentlaan 2                  NL - 2280 HV Rijswijk                  Tel. (+31-70) 340-2040,                  Fax: (+31-70) 340-3016</p>		<p>Fonctionnaire autorisé</p> <p>Chassatte, Rémy</p>

C(suite). DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS		
Catégorie*	Identification des documents cités, avec, le cas échéant, l'indication des passages pertinents	no. des revendications visées
A	<p>MARIUS CORICI ET AL: "Enhanced access network discovery and selection in 3GPP Evolved Packet Core", LOCAL COMPUTER NETWORKS, 2009. LCN 2009. IEEE 34TH CONFERENCE ON, IEEE, PISCATAWAY, NJ, USA, 20 octobre 2009 (2009-10-20), pages 677-682, XP031581399, ISBN: 978-1-4244-4488-5 le document en entier -----</p>	1-12

# RAPPORT DE RECHERCHE INTERNATIONALE

Renseignements relatifs aux membres de familles de brevets

Demande internationale n°

PCT/FR2013/051461

Document brevet cité au rapport de recherche	Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
WO 2011147465 A1	01-12-2011	EP 2578009 A1	10-04-2013
		US 2013088966 A1	11-04-2013
		WO 2011147465 A1	01-12-2011
-----			
WO 2011050835 A1	05-05-2011	AUCUN	
-----			